

« Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur » : 100 ans de journées et de messages

Pour la 100^e Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié qui sera célébrée le 19 janvier 2014, le Pape François offre à toute l'Eglise comme message de prière et de partage : “*Migrants et réfugiés: vers un monde meilleur*”. Or, le projet de Dieu pour ce monde meilleur, pour notre monde, s'est incarné en Jésus-Christ, témoin de la commune-union entre le Père et l'Esprit et artisan de la commune-union de Dieu avec l'humanité et entre l'humanité toute entière. Dans cette perspective, les migrants et les réfugiés, par leurs expériences particulières, peuvent rappeler à tous, sociétés et Eglises locales, l'importance du mouvement, du changement, de la rencontre, de l'accueil, de la solidarité, de la collaboration, de la participation... autant de points essentiels pour commencer à vivre ce monde meilleur.

Comment cette “journée mondiale” est-elle née et comment a-t-elle évolué avec le temps ? C'est l'objet des considérations suivantes.

Le 6 décembre 1914, sous Benoît XV, lequel avait vainement tenté, à la veille du premier conflit mondial, de mettre en place une procédure internationale d'arbitrage pour restaurer le primat du droit sur la force des armes, la Sacrée Congrégation Consistoriale (aujourd'hui, Congrégation pour les Evêques), dans sa Lettre circulaire “*La douleur et les préoccupations*”, invite les évêques d'Italie à instaurer dans toutes les paroisses de leurs diocèses une quête annuelle en faveur des œuvres de soutien aux émigrants italiens. Dans le même temps les évêques sont invités à fixer de manière stable la journée fériée plus adaptée au but de sensibiliser les fidèles catholiques aux besoins des émigrants.

Pour saisir l'importance de cette demande, il faut rappeler que l'approche des migrations par l'Eglise, bien que clairement inscrite dans une perspective universelle, a longtemps été influencée par l'histoire migratoire particulière des Italiens, lesquels étaient considérés comme le groupe le plus problématique parmi les migrants catholiques en raison notamment de l'importance des flux, des relations difficiles entre le Saint Siège et l'Etat italien et de l'anticléricalisme virulent de la nouvelle bourgeoisie dominante, aussi bien en Italie qu'à l'étranger. Par ailleurs le phénomène migratoire italien, le plus proche géographiquement et le plus visible socialement par le Saint Siège, devint le champ privilégié d'observation et d'élaboration d'une action pastorale migratoire spécifique, laquelle sera ensuite élargie à toute l'Eglise catholique.

Dans cette optique, le 22 février 1915, la même Congrégation Consistoriale envoie une autre Lettre aux évêques d'Amérique les invitant, eux aussi, à se charger de collecter des fonds pour le soutien pastoral en faveur des immigrés dans leurs Pays.

En réalité, la première réponse de l'Eglise au phénomène migratoire, considéré comme “mal à combattre” [cf. LEON XIII, Lettre aux Evêques d'Amérique *Quam aerumnosa*, 10 décembre 1888, in : ASS 21 (1888) 258-260], est de garantir une assistance stable aux migrants, dont les deux tiers abandonnent la foi catholique à cause du manque de prêtres. Dans un premier temps, l'on décide alors d'envoyer avec les migrants des prêtres de la même nationalité [cf. LEON XIII, Lettre à l'Evêque de Plaisance Mgr. Giovanni Battista Scalabrini *Libenter agnovimus*, 25 novembre 1887, in : ASS 20 (1887) 305], afin de promouvoir le respect de la culture et des traditions religieuses du migrant dans les divers pays de destination. En même temps, l'on recommande d'instituer des comités paroissiaux et diocésains de soutien aux émigrants et de créer une “journée” particulière de sensibilisation et de collecte de fonds pour l'action pastorale en faveur de ces personnes « obligées », volontairement ou non, de vivre loin de leurs pays d'origine.

Le Pape PIE XII, dans la Constitution apostolique *Exsul familia*, du 1^{er} août 1952 [cf. AAS 44 (1952) 661] au chapitre V, nn. 48 et 49, recommande aux Evêques d'Italie de continuer à célébrer la “Journée pour l'assistance aux émigrants” au même moment que dans les autres Pays du Monde, c'est-à-dire, le premier Dimanche d'Avent.

En 1969, sous le pontificat de Paul VI, l'Instruction "*De pastoralis migratorum cura*" de la Congrégation pour les Evêques rappelle le caractère opportun de l'établissement par les Conférences épiscopales nationales d'une "Journée du Migrant" annuelle destinée à collecter les fonds nécessaires aux œuvres en faveur des migrants (chapitre III, n. 24).

Dans les faits, cette journée doit permettre de responsabiliser le « Peuple de Dieu » sur le phénomène migratoire et de lui faire prendre conscience de l'inscription de ce dernier dans le Projet de Salut pour l'humanité toute entière. Les communautés de fidèles doivent être réunies en prière pour demander à Dieu de nouvelles vocations missionnaires aux services des nombreux migrants dans le monde ; des offrandes et des dons doivent être collectés afin de pouvoir soutenir les œuvres d'assistance religieuse et sociale en faveur des migrants.

La même Instruction suggère que soit désormais laissées à l'appréciation des diverses conférences épiscopales la date et les modalités de célébration de cette Journée du Migrant, ceci afin de permettre une meilleure adaptation aux réalités locales.

Immédiatement, le 19 mars 1970, par la Lettre apostolique "*Apostolicae Caritatis*", Paul VI institue, auprès de la Congrégation pour les Evêques, la Commission pontificale pour la pastorale de la migration et du tourisme ; la création de cette commission vise à unifier les différents offices de la mobilité humaine. Le 28 juin 1988, Jean Paul II, par la Constitution apostolique "*Pastor Bonus*", détache cette Commission pontificale de la Congrégation pour les Evêques et la transforme en Conseil pontifical de la pastorale pour les migrants et les itinérants.

De 1970 à 1985, les Messages pour la Journée du Migrant sont signés par le Cardinal Secrétaire d'Etat et envoyés au Président de la Commission Pontificale pour la Pastorale des Migrations et du Tourisme.

Avec le message pour la Journée Mondiale du Migrant et du Réfugié de 1986, envoyé le 16 juillet 1985 et consacré au thème *L'intégration des migrants dans les Eglises locales* (cf. La Documentation catholique 1986, n. 1904, p. 959), le Pape Jean Paul II commence à signer personnellement les textes. Il affirme également que, les Eglises locales des pays d'accueil doivent promouvoir l'intégration ecclésiale des personnes amenées à vivre en dehors de leurs pays dans le respect de l'exercice de leur droit de liberté et du pluralisme de leurs identités (GS 58).

A partir de ce moment, ces Messages annuels occupent une place importante pour comprendre l'évolution de la vision des migrations par les Papes comme le révèlent les divers thèmes annuels proposés à la réflexion de l'Eglise universelle. Voici donc la liste des thèmes traités par les différents Messages annuels depuis que le Pape a commencé à les signer de sa propre main.

De Jean Paul II, après le Message de 1986, cité ci-dessus, nous trouvons :

1987 - Les migrants et leurs familles : devoirs de l'Eglise et de la société (DC 1986, n. 1928, p. 1015)

1988 - Les laïcs catholiques et les migrations (DC 1987, n. 1949 p. 993)

1989 - La Vierge Marie, réconfort et modèle de ceux qui souffrent (DC 1989, n. 1975, p. 1)

1990 - La mobilité humaine d'aujourd'hui est une chance pour l'Eglise (DC 1989, n. 1993, p. 943)

1991 - Les migrants, une proie facile pour les sectes (DC 1990, n. 2013, p. 851)

1992 - La fraternité passe par le respect de la culture de chaque peuple (DC 1991, n. 2036, p. 868)

1993 - Accueillir l'étranger et reconnaître en lui le visage du Christ (DC 1992, n. 2057, p. 817)

1994 - L'Etat doit défendre les familles des migrants contre l'exclusion et le racisme (DC 1993, n. 2082, p. 951)

1995 - La femme et le phénomène des migrations (DC 1994, n. 2103, p. 917)

1996 - L'Eglise et les immigrés en situation irrégulière (DC 1995, n. 2124, p. 867)

1997 - Les pauvres ont droit à ce que l'Evangile leur soit annoncé (DC 1996, n. 2147, p. 901)

1998 - Que disparaissent les discriminations qui humilient la dignité de l'homme (DC 1998, n. 2175, p. 104)

- 1999 - La paroisse, lieu d'accueil et d'intégration de l'étranger (DC 1999, n. 2201, p. 301)
 2000 - Comment demander la grâce du Jubilé sans être sensibles aux nécessités des pauvres ? (DC 2000, n. 2220, p. 153)
 2001 - La pastorale des migrants, partie intégrante de la mission de l'Eglise (DC 2001, n. 2244, p. 254)
 2002 - Le dialogue comme unique chemin de paix (DC 2002, n. 2263, p. 107)
 2003 - Une seule famille, sans rejet ni marginalisation (DC 2003, n. 2286, p. 169)
 2004 - Migrations dans une vision de paix (DC 2004, n. 2310, p. 260)
 2005 - L'intégration interculturelle (DC 2005, n. 2328, p. 53).

Les Messages de Benoît XVI pour la Journée mondiale du migrant et du réfugiés sont :

- 2006 - Les migrations : signes des temps (DC 2005, 2348, pp ; 1148-1149)
 2007 - La famille migrante (DC 2007, n. 2371, pp. 2-3)
 2008 - Les jeunes migrants (DC 2008, n. 2395, p. 112-114)
 2009 - Saint Paul migrant : Apôtre des Peuples (DC 2008, 2412, pp. 984-986)
 2010 - Les migrants et les réfugiés mineurs (DC 2010, n. 2437, pp. 9-10)
 2011 - Une seule famille humaine (DC 2011, n. 2459, pp. 13-15)
 2012 - Migrations et nouvelle évangélisation (DC 2011, n. 2479, pp. 1018-1020)
 2013 - Migrations : pèlerinage de foi et d'espérance (DC 2013, 2504, pp. 57-59).

Enfin, pour la Journée mondiale de 2014, le pape François, nous offre comme thème de réflexion : Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur (cf. www.vatican.va/holy_father/francesco/messages/migration/documents/papa-francesco_20130805_world-migrants-day_fr.html). Son message s'inscrit ainsi dans la perspective de tous ceux de ses prédécesseurs qui, pour cette journée, ont toujours voulu reprendre en les actualisant les paroles prononcées par Paul VI dans l'homélie de clôture du Concile Vatican II: « *pour l'Eglise catholique personne n'est étranger, personne n'est exclu, personne n'est lointain* » [cf. AAS 58 (1966) 51-59].

En conclusion de ce bref rappel historique sur la Journée mondiale du migrant et du réfugié, rappelons que l'instruction *Erga migrantes caritas Christi*, publiée le 3 mai 2004 par le Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes itinérantes, réaffirme l'importance de cette date: « *la célébration annuelle de la Journée mondiale du migrant et du réfugié sera l'occasion de redoubler d'efforts ... afin que nous puissions être aidés à vivre ensemble devant Dieu - au même moment - un jour de prière, d'action et de sacrifice pour la cause des migrants et des réfugiés* » (n.72).

Par cette journée, l'Eglise catholique entend rappeler au monde ses convictions et son engagement pour le respect et la reconnaissance des droits et de la dignité des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et de tous les hommes et les femmes de la migration. Les catholiques devront mettre à profit cette journée pour renouveler dans la foi leur confiance en Jésus-Christ, visage d'un Dieu Père de tous les hommes, quelles que soient leur langue, leur origine et leur culture.

Dernière remarque : c'est en novembre 2004 que le pape Jean Paul II décidait de fixer pour la célébration de cette journée une date unique pour toute l'Église, le deuxième dimanche après le 6 janvier.

p. Lorenzo PRENCIPE, c.s.
 Directeur SNPMPI -

Service National de la Pastorale des Migrants et des Personnes Itinérantes